EXAMEN AGENTS DE JOUEURS FFGolf

Epreuve Spécifique GOLF 2005

Rappels:

La notation des épreuves est définie comme suit :

- 1. Epreuve générale : la note de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention de l'épreuve ;
- 2. Epreuve spécifique : la note de 10 sur 20 est exigée pour l'obtention de l'épreuve.

Il n'y a pas de compensation entre la note obtenue à l'épreuve générale et celle obtenue à l'épreuve spécifique.

Les points attribués à chaque bonne réponse sont indiqués pour chaque question.

Police de l'examen :

Avant la distribution des sujets, les candidats sont informés des modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles.

Les règles suivantes sont rappelées aux candidats :

- a) Les épreuves sont individuelles et par suite, toute communication entre les candidats est interdite.
- b) L'examen sanctionne un certain nombre de connaissance, et non une manière de compulser des notes préparées à l'avance. Par suite, toute introduction dans la salle d'examen, de document est prohibée.
- c) L'usage du téléphone, de matériel de communication ou d'instruments électroniques est prohibé.

Tout candidat contrevenant aux règles exposées à l'article 12.2 s'expose à l'exclusion immédiate de l'examen

Cette épreuve spécifique comporte :

17 questions (notées sur 12 pts) + 2 cas pratiques (notés sur 8 pts) = 20 points

Questions:

1. Un joueur professionnel membre d'un circuit a-t-il le droit d'enseigner contre rémunération ? (0.5 points) non oui, car justement il est membre d'un circuit oui, s'il est membre du circuit européen depuis au moins 5 ans ☐ oui, s'il est titulaire d'un diplôme d'état reconnu 2. Quel est le statut d'un joueur français qui ne possède plus aucune catégorie sur un circuit ? (0.5 points) ☐ Son statut est malgré tout "professionnel" car il peut toujours cotiser à PGA France ☐ Son statut est toujours "professionnel" car il n'a pas fait sa demande de réintégration au statut d'amateur ☐ Son statut est "non amateur" et il ne peut plus être membre de PGA France ☐ Son statut est "non amateur" mais il peut demander une dérogation spéciale valable 1 ☐ Son statut est "non amateur" mais il peut demander une dérogation spéciale valable 2 ans ☐ Son statut est "non amateur" sauf s'il avait au moins 5 ans de circuit. 3. Quelle est la définition d'un « joueur professionnel » ? (0.5 points)

7) Un joueur amateur participe aux cartes françaises et termine $26^{\text{ème}}$ au classement final. Perd il automatiquement son statut amateur ? (**0.5 points**)

OUI □ NON □

8) Un joueur professionnel n'ayant pas de catégorie sur le Challenge Tour, de combien d'invitations peut-il bénéficier sur les tournois Challenge Tour dans l'année ?(1 point)

9) Un joueur participe à un tournoi du Circuit Européen, il est dans l'obligation d'avoir un cadet : (0.5 points)
□Les 4 tours □Les 2 premiers tours □Les 2 derniers tours □Pas d'obligation
10) Un joueur ayant une catégorie (de 1 à 11) du Circuit Européen doit participer à un minimum d'épreuves pour figurer au Classement Final. Combien ? (1 point)
11) Un joueur ayant une catégorie du Challenge Tour doit participer à un minimum d'épreuves pour figurer au Classement Final. Combien ? (1 point)
12) Un joueur ayant terminé sa saison à la 25 ^{ème} place de l'Ordre du Mérite du Circuit Européen, peut-il accéder directement au British Open l'année suivante ? (0.5 points)
OUI □ NON □
13) Sur le circuit professionnel féminin (LET) combien de joueuses professionnelles sont qualifiées pour les deux derniers tours d'un Open ? (ex : Arras Open de France) (1 point)
50 et ex-aequo□ 60 et ex-aequo□ 70 et ex-aequo□
14) Sur un tournoi professionnel individuel féminin ou masculin, un agent ou un coach peut-il influencer un joueur sur sa façon de jouer, sur le parcours durant un tour ? (0.5 points)
OUI □ NON □

par	ticipation	au tournoi ? (1 p	ooint)			confirmation de sa
gre		*				nn joueur est sur le terminer le trou ? (1 point)
à 2	re-ranking king? (1	g durant la saisor point)	n, dans leur o	catégorie. Co	omment se cal	nnes seront soumis cule le re-
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

Cas pratiques:

CAS PRATIQUE 1 (4 points)

Un jeune joueur professionnel dont vous êtes l'agent, ayant la catégorie 8 du Challenge Tour, termine 123^e à l'Ordre du Mérite final Challenge Tour de l'année.

En fin de saison il participe aux Cartes Européennes, réussit les PQ2. Il accède donc à la finale, mais échoue au cut le soir du 4^{ème} tour, et donc ne participe pas au 2 derniers tours.

Que lui conseillez vous pour sa saison suivante, en terme de gestion de calendrier et c tournois ?	le

CAS PRATIQUE 2 (4 points)

Mathématiquement, quels sont les joueurs français susceptibles de jouer l'Open de Aa Saint Omer ?